

## FORMULAIRE I

### NOTIFICATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU FIXÉS POUR PROCÉDER À L'EXÉCUTION DE LA MESURE D'INSTRUCTION ET DES CONDITIONS DE LA PARTICIPATION

(Article 13, paragraphe 4, et article 14, paragraphe 5, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) <sup>(1)</sup>]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante :

2. Numéro de référence de la juridiction requise:

3. Juridiction requérante

3.1. Nom:

3.2. Adresse:

3.2.1. Rue et numéro/boîte postale:

3.2.2. Localité et code postal:

3.2.3. Pays:

3.3. Tél. :

3.4. Fax : (\*)

3.5. Courriel:

4. Juridiction requise

4.1. Nom:

4.2. Adresse:

4.2.1. Rue et numéro/boîte postale:

4.2.2. Localité et code postal:

4.2.3. Pays:

4.3. Tél. :

4.4. Fax : (\*)

4.5. Courriel:

5. Date et heure fixées pour procéder à l'exécution de la mesure d'instruction:

6. Lieu fixé pour procéder à l'exécution de la mesure d'instruction, s'il diffère de celui mentionné au point 4:

7. Le cas échéant, les conditions de la participation des parties et, le cas échéant, de leurs représentants:

8. Le cas échéant, les conditions de la participation des représentants de la juridiction requérante:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

---

(<sup>1</sup>)JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

(\*)Facultatif.